

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 14 septembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jacky COLL (procuration à Christine COLOMER), Christine COLOMER , Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Jeannine GARRABET – POUGET), Jean Louis DEMELIN, Marie Claire Francez-Charlot, Michel GARCIA (procuration à Pierre BATAILLE), Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stephanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à C. Delias), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Serge VAILLS, Georges VICENS .

Membres n'ayant pris part à la délibération (1) : Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

Date de convocation : le 8 septembre 2020

Secrétaire de séance : Michel POUDADE

Objet : Attribution marché transports sorties scolaires, périscolaires et extra-scolaires

Le lundi 14 septembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

Le service scolaire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes organise et finance les transports sur demande des écoles, des centres de loisirs et des crèches des RPI Capcir/Garrotxes et Haut Conflent.

Cela représente une dépense annuelle de 32 700€ et un budget de 98 000€ sur 3 ans.

- ✓ Lot 1 : 49 000€/3 ans (16400€/an)
- ✓ Lot 2 : 29 000€/3 ans (9700€/an)
- ✓ Lot 3 : 10 000€/3 ans (3400€/an)
- ✓ Lot 4 : 10 000€/3 ans (3400€/an)

Le marché est alloti :

- Lot n°1 : Transports sorties scolaires et extra-scolaires de proximité 0-20 km
- Lot n°2 : Transports sorties scolaires et extra-scolaires dans un rayon de 20 à 50 km
- Lot n°3 : Transports sorties scolaires et extra-scolaires dans un rayon de 50 à 100 km
- Lot n°4 : Transports sorties scolaires et extra-scolaires dans un rayon de plus de 100 km

Un accord cadre à bon de commande mono-attributaire a été lancé en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique pour les lots 1 et 2.

Un accord cadre à marchés subséquents a été lancé en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-7 à R2162-12 du code de la commande publique avec sélection de 3 prestataires maximum pour les lots 3 et 4.

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1/1° du Code de la Commande Publique.

Pour une durée totale de 3 ans (2 ans renouvelable une fois 1 an)

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 17 Février 2020

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 11 Mars 2020 à 16h et une seule offre a été reçue par lot dans les délais (validité des offres 120jrs+actualisation)

- Lot n°1 : Montagne et transport
- Lot n°2 : Montagne et transport
- Lot n°3 : Montagne et transport
- Lot n°4 : Montagne et transport

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Prix : 65 pts
- Valeur technique : 35 pts
- Délai minimum entre commande et prestation (réactivité) :

Le titulaire devra proposer un délai minimum entre la date de la commande et la date de la prestation. 10 points

– L'équipement des bus (confort) :

Le titulaire devra présenter les équipements des véhicules utilisés sur les différents trajets et mettre en valeur le confort des passagers. 10 points

– La capacité d'adaptation aux conditions climatiques (neige) :

Le titulaire devra expliquer comment il s'organise et quels équipements il a à sa disposition pour rouler en cas de mauvaises conditions météorologiques. 15 points

Les lots 3 et 4, étant des accords-cadres à marchés subséquents multi-attributaires, seront classés sans suite en référence à l'article R2185-1 du code de la commande publique.

Une phase de négociation a été menée via le profil acheteur le 20 Mars 2020 (date de remise des offres complémentaires le 2 Avril 2020 à 12h)

Lot n°1 : Transports sorties scolaires et extra-scolaires de proximité 0-20 km
Classement

Candidats	Classement	Total
Montagne et transport --- Offre Négociée ---	1	100

Lot n°2 : Transports sorties scolaires et extra-scolaires dans un rayon de 20 à 50 km
Classement

Candidats	Classement	Total
Montagne et transport --- Offre Négociée ---	1	100

Les offres relatives à ce marché ont été examinées en Commission MAPA, réunie le 31 Août 2020 à 17h.

Cette dernière propose :

- ✓ d'attribuer le lot 1 à l'entreprise Montagne et transport pour un budget prévisionnel de 13 920€HT
- ✓ d'attribuer le lot 2 à l'entreprise Montagne et transport pour un budget prévisionnel de 9 592€ HT
- ✓ de classer sans suite les lots 3 et 4.

Le président demande à l'assemblée de se prononcer

OÙI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

-DECIDE de retenir la proposition de la Commission MAPA.

-D'APPROUVER la candidature de l'entreprise MONTAGNE ET TRANSPORT pour les lots 1 et 2, pour le montant prévisionnel annuel précité.

D'APPROUVER le classement sans suite des lots 3 et 4.

-AUTORISE le président à signer le marché correspondant ainsi que tous documents à ce sujet

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pierre BATAILLE
Président

Pour extrait conforme
La Llagonne, le 14 septembre 2020

Envoyé le 15-09-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-09-2020
NOTIFICATION FAST

